

# INFO N°: 135

## **CONSEIL MUNICIPAL du 13 NOVEMBRE 2009**

### **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Conseil Municipal décide d'inscrire des dépenses supplémentaires au budget 2009 pour régler :

- Entrée de village, soit la somme de 7 200 € (en lieu et place du prêt court terme TVA de 25 000 €)
- Trottoirs du lotissement pour un montant de 720 €.

### **CREATION POSTE REDACTEUR CHEF**

Le Conseil Municipal décide de créer un poste de rédacteur chef. Mme Marie-Anne GAILLARD, qui a passé avec succès les épreuves de l'examen professionnel, sera nommée à ce grade après validation de la liste d'aptitude par le Centre de Gestion.

### **TEMPS DE TRAVAIL « ADJOINT DU PATRIMOINE »**

Suite à l'informatisation et au développement de la médiathèque et compte tenu de la charge de travail supplémentaire de Mme Martine BURGER, le Conseil Municipal décide de passer la durée de son temps de travail de 9 heures à 10 heures par semaine.

### **AUTORISATION SPECIALE D'ABSENCE DU PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide qu'il sera accordé, le cas échéant, aux employés municipaux, des autorisations d'absence pour les événements familiaux : naissance, mariage, décès....

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DES BATIMENTS RECEVANT DU PUBLIC**

La loi du 11 février 2005, dite « loi handicap » impose aux collectivités territoriales de réaliser un diagnostic relatif à l'accessibilité des établissements recevant du public (mairie, écoles,...).

Le Conseil Municipal charge le Conseil Général de coordonner les opérations.

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS**

La même loi impose également l'établissement d'un plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics communaux.

Pour ce faire, le Conseil Municipal sollicite les services de l'Équipement dans le cadre de ses missions pour l'assistance technique fournie par l'État.

## **INFORMATIONS**

### **TELETHON**

Rendez-vous à la salle des fêtes pour l'édition 2009 du Téléthon, dimanche 6 décembre de 10 h à 16 h.

### **C.C.A.S.**

Comme les années précédentes, les membres du CCAS rendront visite aux personnes de plus de 70 ans le dimanche 20 décembre après-midi, pour la distribution des colis de Noël.